

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAUVIGNÉ 35**

+++++

L'An deux mil vingt-six le 10 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 12

V. Elshout, S. Chesnel, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot,
J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanchez, , A. Coudray, T. Fretay

Etait absent : 1

C. Guilment

Etait excusé : 1

C. Guilment

Monsieur Guilment a donné procuration à Madame Elshout

Madame Franco Sanchez a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 3 septembre 2026

Date d'affichage : 3 septembre 2026

Délibération
2026-09-01

**Objet : Projet d'implantation de 4 logements par Fougères habitat sur le
lotissement du Bosquet**

Dans sa délibération du 21 juillet, les élus décidaient de se laisser le temps de la
réflexion sur le projet de construction de 4 pavillons par Fougères habitat et la
participation de la commune au projet.

FOUGERES HABITAT sollicite une subvention par logement, afin de permettre
l'équilibre de l'opération.

FOUGERES HABITAT a également besoin que la Commune apporte sa garantie
aux emprunts qu'il souscrira pour assurer le financement de cette opération
sous la condition que le promoteur cède les logements à un bailleur social.

Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre en compte la valorisation du
terrain dans le calcul de subvention à attribuer à Fougères habitat. Les frais de
viabilisation et d'étude représente 57€/m² commercialisable.

CESSION DU TERRAIN A UN PROMOTEUR :

Le projet consiste en la construction de 4 logements locatifs sociaux sur le
macro lot réunissant les lots 1,2,3 et 4 cadastré WB 147 d'une surface de 1099
m² dans Lotissement du le Bosquet phase 2 à CHAUVIGNE.

Madame le Maire informe le conseil municipal des démarches engagées avec le groupe GASNIER PROMOTION à Liffré pour la construction de ces logements et demande au conseil municipal de se prononcer sur la cession de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de la vente du lot réunissant les lots 1,2,3, et 4 pour le prix de 1 euro au GROUPE GASNIER Promotion pour la construction de 4 logements locatifs sociaux avec obligation de revendre à un bailleur social.

Autorise le GROUPE GASNIER Promotion à construire sur le terrain concerné 4 logements locatifs sociaux et l'habiliter à effectuer toutes les démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Madame le Maire rappelle le projet de construction de 4 logements locatifs sociaux sur le macro lot réunissant les lots 1,2,3, et 4 .au Lotissement le Bosquet à CHAUVIGNE.

Pour ce projet, le conseil municipal :

- . sollicite FOUGERES HABITAT, OPH du Pays de FOUGERES comme partenaire
- . s'engage à apporter sa garantie aux emprunts que FOUGERES HABITAT souscrira pour assurer le financement principal de cette opération.

- . s'engage à permettre l'équilibre financier de l'opération, soit le versement d'une subvention de 7 500€/logement soit 30 000€ à FOUGERES HABITAT.

A noter que cette subvention vient en complément de la valorisation du terrain, pour un montant de 62 643€ (57€/m² pour 1099m²), cédé à l'euro symbolique par l'intermédiaire du Groupe Gasnier.

- . autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

